



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES VENTES-ACHATS- ESTIMATIONS au 1^{er} janvier 2021

LES HONORAIRES SONT A LA CHARGE DU VENDEUR.

1°) MAISONS-APPARTEMENTS-TERRAINS -LOCAUX PROFESSIONNELS :

- Mandat « BY ORPI » ou EXCLUSIF : 5% TTC avec minimum
forfaitaire de 5 000 €uros TTC

A PARTIR D'UN PRIX DE 300 000 €uros honoraires forfaitaires de 15 000 €uros TTC

-- Mandat « BY ORPI » ou EXCLUSIF ANCIENS CLIENTS* : 4% TTC avec minimum
forfaitaire de 4 000 €uros TTC

A PARTIR D'UN PRIX DE 300 000 €uros, honoraires forfaitaires ANCIENS CLIENTS de
12 000 €uros TTC.

- Mandat SIMPLE :6% TTC avec minimum
forfaitaire de 6 000 €uros TTC

A PARTIR D'UN PRIX DE 300 000 €uros, honoraires forfaitaires de 18 000 €uros TTC.

2°) FONDS DE COMMERCE - DIVERS :

- Mandat EXCLUSIF : 5 % Hors Taxes du prix de vente avec minimum
forfaitaire de 5 000 € hors taxes.

- Mandat SIMPLE : 6 % Hors Taxes du prix de vente avec minimum
forfaitaire de 6 000 € hors taxes.

* Il s'agit des tarifs minimums habituellement pratiqués par l'agence.

Un tarif spécial peut être proposé au client sur devis, selon la complexité d'une mission ou son éloignement géographique.

Les prix affichés s'entendent hors frais de notaires.

En cas de délégation de mandat, les honoraires sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

*Anciens clients (vendeurs ou acquéreurs). : s'entend de clients ayant régularisé un acte de vente avec notre société (PAYS DE L'AIN GESTION)

ORPI- PAYS DE L'AIN GESTION- Siège social : 15, rue Teynière 01000 BOURG EN BRESSE -
SARL au Capital de 40 000 €-APE 6831Z-
RCS BOURG 402 956 122- Carte professionnelle N° CPI 0101 2016 000 012 844 délivrée par la
CCI de l'AIN-Garantie financière GROUPAMA siège 8-10 rue d'Astorg 75 008 PARIS. RCP
VERSPIEREN n° 127124693

1^{er} janvier 2021



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES VENTES-ACHATS ESTIMATIONS

3°) EXPERTISES-ESTIMATIONS :

Réalisées par Mr Serge PROST, licencié en droit, expert en immobilier

Estimation avec avis de valeur : 300 Euros TTC
Expertise détaillée avec avis de valeur : 600 Euros TTC

(Tarif valable pour une estimation ou une expertise située à 30 kilomètres maximum de l'Agence, au-delà de 30 kilomètres les frais de déplacement feront l'objet d'un devis).

4°) VACATIONS DIVERSES : (Etats des lieux, conseils en immobilier, etc...)

Réalisées par Mr Serge PROST, licencié en droit, expert en immobilier, sur devis.

ORPI- PAYS DE L'AIN GESTION- Siège social : 15, rue Teynière 01000 BOURG EN BRESSE -
SARL au Capital de 40 000 €-APE 6831Z-
RCS BOURG 402 956 122- Carte professionnelle N° CPI 0101 2016 000 012 844 délivrée par la
CCI de l'AIN-Garantie financière GROUPAMA siège 8-10 rue d'Astorg 75 008 PARIS. RCP
VERSPIEREN n° 127124693

LOUEZ EN TOUTE TRANQUILLITE

MANDAT DE RECHERCHE DE LOCATAIRE,

Nos missions :

- Estimation de la valeur locative du bien,
- Information sur la réglementation,
- Conseils sur la présentation du bien (travaux, nettoyage...)
- Etude et sélection des candidatures,
- Visites accompagnées ou directe avec le locataire en place,
- Publicités internet, affichage vitrine (selon places disponibles),
- Constitution et étude du dossier locataire,
- Etat des lieux d'entrée,
- Rédaction et régularisation du bail,
- Installation du locataire,
- Garantir notre action par notre responsabilité civile professionnelle.

Le propriétaire :

- Gère l'encaissement des loyers (caution, avis d'échéance, quittances...)
- Assume la relation avec son locataire (réclamations, respect des règles de copropriété, travaux d'entretien, gestion des sinistres...)
- Etat des lieux de sortie.

Honoraires ORPI :

Entremise et négociation forfait 150 €
8 € du m2 habitable pour visites – constitution dossier – rédaction bail
réparti à 50 % pour le propriétaire et 50% pour le locataire
3 € du m2 habitable pour l'établissement de l'état des lieux
réparti à 50 % pour le propriétaire et 50% pour le locataire

POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

15 % HT du montant du loyer annuel

– les honoraires sont à la charge exclusive du preneur, sauf accord contraire.

NOUS CONFIER LA RECHERCHE D'UN LOCATAIRE C'EST LA POSSIBILITE DE LOUER PLUS VITE !

DONC AMELIORER VOTRE RENTABILITE LOCATIVE !

LOUEZ EN TOUTE TRANQUILLITE

MANDAT DE GESTION TOTALE

Nos missions :

- Estimation de la valeur locative du bien,
- Information sur la réglementation,
- Conseils sur la présentation du bien (travaux, nettoyage...)
- Etude et sélection des candidatures,
- Visites accompagnées ou en direct locataire,
- Publicités internet, priorité affichage vitrine (selon places disponibles),
- Constitution et étude du dossier locataire,
- Etat des lieux d'entrée et de sortie,
- Rédaction et régularisation du bail,
- Installation du locataire,
- Gérer l'encaissement des loyers (caution, avis d'échéance, quittances...),
- Régularisation des charges locatives une fois par an,
- Assumer la relation avec le locataire (réclamations, respect des règles de copropriété, travaux d'entretien, gestion des sinistres...),
- Reverser les loyers tous les 25 du mois accompagné du compte de gestion détaillé,
- Garantir notre action par notre responsabilité civile professionnelle.

**HONORAIRES DE GESTION
DEDUCTIBLES DES REVENUS
FONCIERS**

1/ Honoraires de gestion :

- 6 % TTC sur loyer encaissé (hors assurance loyers impayés) sur **Bourg Agglo** (Bourg, Péronnas, Saint Denis, Viriat, Saint Just),
- 8 % TTC (hors assurance loyers impayés) sur **autres secteurs**

2/ Honoraires de recherche de locataire :

- Entremise et négociation compris dans les honoraires de gestion
- 8 € du m2 habitable pour visites – constitution dossier – rédaction bail réparti à 50 % pour le propriétaire et 50% pour le locataire
- 3 € du m2 habitable pour l'établissement de l'état des lieux réparti à 50 % pour le propriétaire et 50% pour le locataire

POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX – 15 % HT du loyer annuel les honoraires sont à la charge exclusive du preneur, sauf disposition contraire.

3/ Assurances loyers impayés (en sus des honoraires de gestion):

Orias 07 000 514 Internet www.orias.fr	Contrat GLI : 2.50% du loyer et des charges
Conditions principales	Endettement du locataire entre 0 et 37% selon rapport loyer (charges incluses) / revenus annuels nets
Montant garanti	90.000 € par sinistre
Détériorations immobilières	10.000 € par sinistre
Protection juridique	10.000 € par sinistre